

## COMMUNIQUE DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 12/02/2021 à 02H00

### **Météo - Vigilance de niveau rouge pour risque de neige et de verglas en Vendée : Mise en place de mesures de restrictions exceptionnelles de circulation sur le réseau routier et autoroutier**

**Le préfet de la Vendée appelle les automobilistes à la plus grande prudence.**

Compte tenu des conditions météorologiques attendues sur le département, plusieurs mesures de restrictions sont entrées en vigueur en Vendée.

Par arrêté, le préfet de la Vendée a pris les mesures suivantes :

- La vitesse maximale des véhicules et ensemble de véhicules est limitée à 70km/h sur les axes routiers à 2x2 voies et à 50km/h sur les autres axes routiers.
- Les véhicules et ensembles de véhicules ne sont pas autorisés à effectuer de manœuvres de dépassements sur l'ensemble des axes routiers.
- Les véhicules et ensembles de véhicules dont le PTAC est supérieur à 3,5 T ne sont pas autorisés à circuler sur le réseau départemental et communal à l'exclusion des véhicules et engins de secours, véhicules et engins d'intervention.

Le préfet de zone de défense et de sécurité a pris un arrêté réglementant la circulation routière sur le réseau national et autoroutier :

- La vitesse maximale de tous les véhicules est limitée à 70km/h sur les autoroutes (A83 et A87).
- Les véhicules ne sont pas autorisés à effectuer de manœuvre de dépassement sur les axes autoroutiers du département.
- Les véhicules et ensembles de véhicules dont le PTAC est supérieur à 3,5 T ne sont pas autorisés à circuler sur le réseau autoroutier.

Le Conseil régional des Pays de la Loire a suspendu les transports scolaires en Vendée pour ses lignes régulières du réseau Aléop pour la journée de demain.

### **Service départemental de la communication interministérielle**

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16 (à l'usage de la presse uniquement)  
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr  
🌐 www.vendee.gouv.fr - 📧 @PrefetVendee - 📱 @PrefetVendee - 📧 @prefetvendee

29 rue Delille  
85000 La Roche-sur-Yon



## PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le préfet de la Vendée appelle les automobilistes à observer la plus grande prudence et à différer autant que possible leurs déplacements.

Il convient de limiter les déplacements au strict nécessaire, de respecter scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation, d'adopter une vitesse réduite, d'augmenter les distances de sécurité entre deux véhicules.

\* \* \*

Pour toutes informations :  
[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com) - [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr)  
<https://twitter.com/PrefetVendee>  
<https://www.facebook.com/PrefetVendee/>

### Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16 (à l'usage de la presse uniquement)  
Mél. : [pref-communication@vendee.gouv.fr](mailto:pref-communication@vendee.gouv.fr)  
[www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr) - [@PrefetVendee](https://twitter.com/PrefetVendee) - [@PrefetVendee](https://www.facebook.com/PrefetVendee) - [@prefetvendee](https://www.instagram.com/prefetvendee)

29 rue Delille  
85000 La Roche-sur-Yon